

## Personnels de catégorie C : quand l'inacceptable s'additionne à l'inacceptable qui s'additionne à l'inacceptable

### L'inacceptable : bilan 1

La comparaison entre la revalorisation du point d'indice, commun à tous les fonctionnaires, et le taux d'inflation (moyenne annuelle) démontre une perte évidente de pouvoir d'achat.

Comparaison entre l'augmentation Point d'indice/Taux d'inflation		
Année	Augmentation Pt Indice	Augmentation Taux inflation
2007	0,80%	2,60%
2008	0,80%	2,80%
2009	0,80%	0,70%
2010	0,5% puis Bloqué depuis juillet 2010	1,80%
2011	Bloqué	2,50%
2012	Bloqué	1,50%
2013	Bloqué	1,2% prévisionnel

Perte moindre pour les fonctionnaires qui ont eu, pendant cette période, un changement d'échelon (GVT).

Les Agents Non Titulaires (ANT), payés au SMIC, ont eu une augmentation de 1 euro brut de l'heure depuis 2007.

Heureux les personnels ANT de l'académie de Marseille qui bénéficient de primes (accord Intersyndical en Pièce Jointe 1) ou ceux de l'U. de la Rochelle.

### L'inacceptable : bilan 2

La baisse alarmante du pouvoir d'achat des personnels de catégorie C s'accroît avec l'arrêté du 20 mars 2013 fixant pour 2014 les taux de promotion, le nombre de possibilités attribuées pour l'accès au corps de Technicien par liste d'aptitude et par concours.

Taux de promotion pour l'accès au grade			
grade	2011	2012	2013
Adjoint Tech 1ère classe	20%	15%	12%
Adjoint Tech principal 2ème classe	20%	10%	10%
Adjoint Tech principal 1ère classe	20%	20%	15%

Nbr. de possibilités Liste Aptitude Technicien		Concours internes et externes Tech.	
2011	280 possibilités		
2012	293 possibilités	2012	613 concours
2013	245 possibilités	2013	538 concours

En espérant que l'agenda social annoncé par la ministre lors du CNESER du lundi 18 février 2013 permettra de revenir sur ces dispositions néfastes.

### **L'inacceptable : bilan 3**

Malgré la détermination de l'UNSA (SNPTES-A&I), malgré la détermination des personnels BIATSS, le Président de l'UTV ne communique toujours pas aux membres du CT et du Conseil d'Administration les bilans des enveloppes indemnitaires BIATSS 2010, 2011, 2012 (dont celle dite RCE) par corps, par grade et en nombre de bénéficiaires, et ne laisse pas s'exprimer le CT sur la politique indemnitaire BIATSS 2013.

Il est choquant que l'UTV refuse tout dialogue social, plus particulièrement concernant la politique indemnitaire de cet établissement et que le curseur de gestion de la masse salariale soit calibré aux dépens des agents les moins bien rémunérés.

<b>IT RF - P.P.R.S. mensuel</b>					
Grades	Lycées et Collèges Var A.M. à/c 1/1/2012	Versé par l'U. de Toulon-Var depuis 2010	Versé par l'U. de Nice à/c 1/1/2012	Versée par l'U. de Marseille à/c du 1/1/2012	Différence mensuelle entre PPRS IT RF U. de Toulon et U. de Marseille
AT 2ème Cl	Taux 5	<b>144,47</b>	<b>187,24</b>	<b>229 €</b>	moins <b>84,53</b> euros par mois
AT 1ère Cl	Taux 5	<b>155,06</b>	<b>193,83</b>	<b>229 €</b>	moins <b>73,94</b> euros par mois
ADTP 2ème Cl	Taux 5	<b>159,87</b>	<b>195,51</b>	<b>229 €</b>	moins <b>69,13</b> euros par mois
ADTP 1ère Cl	Taux 5	<b>162,76</b>	<b>198,40</b>	<b>229 €</b>	moins <b>66,24</b> euros par mois